

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 novembre 2020 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19 et la recrudescence de cas positifs actuellement, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

2020-11-375 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

7.2 Pétrole Léger Inc. : renouvellement du contrat de service pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour l'année optionnelle 2021

7.6.2 Contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de lecteur biométrique de temps et présence et achat de licence GX à vie

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 7 octobre au 10 novembre 2020

- 3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs
 - 3.2.1 Le Groupe LML : paiement des factures numéros FC-000571 et FC-000572 dans le cadre du projet de réfection du poste Saint-Féréol
 - 3.2.2 Asisto : paiement de la facture numéro 6829 dans le cadre du projet de réfection du poste Saint-Féréol
- 3.3 Demandes de subvention, financement et autre
 - 3.3.1 Piste cyclables Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2020
 - 3.3.2 Fonds de Développement des Communautés : autorisation de signataire
 - 3.3.3 L'Air en Fête : demande de subvention liée à la gestion des camps de jour en période de pandémie
- 3.4 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour l'éclairage dans le cadre du projet d'aménagement d'un anneau de glace au parc Optimiste
- 3.5 Affectation des dépenses pour le projet de plantation de 100 arbres dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale de Les Cèdres

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1242, chemin du Fleuve - lot 2 046 868 / Enseigne
 - 1193-1205, chemin du Fleuve – lot 4 559 655 et 5 236 143 / Installation de conteneurs semi-enfouis
 - 13, rue Saint-Paul – lot 2 048 204 / Repeindre revêtement du toit
 - 22, rue Hôtel-de-Ville –lot 2 047 722 / arbre
 - 1874, chemin du Fleuve– lot 2 048 019 / construction 2e version
 - 202 St-Féréol – lot 2 046 871 / changement revêtement de toit
- 4.2 Demandes de dérogations mineures
 - 4.2.1 1242, chemin du Fleuve / enseigne - lot 2 046 868
 - 4.2.2 1370, montée Chénier / – clôture et bâtiments accessoires - lot 4 438 717

5. Règlements

- 5.1 Avis de motion et dispense de lecture et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 443-1-2020 modifiant le règlement numéro 443-2019 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 40 000\$ - travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne
- 5.2 Avis de motion et dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 459-2020 pour restreindre la circulation sur la montée Léger
- 5.3 Retrait du règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus

6. Affaires municipales

- 6.1 Nomination d'un maire suppléant
- 6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- 6.3 Opposition à l'article 81 du projet de loi 67 / Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

- 6.4 Appui à la ville de Saint-Lazare dans leur demande de dissociation du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal aux fins de la gestion de la pandémie liée à la COVID-19
- 6.5 Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection agricole du Québec relativement à l'implantation d'une école primaire à Les Cèdres
- 6.6 Décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 : ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / approbation des actions municipales prises afin de prévenir la contagion : mise à jour
- 6.7 Autorisation de signature - vente d'une partie du lot vacant numéro 2 045 759 (montée Ménard)
- 6.8 Autorisation de signature d'une entente avec Hydro-Québec – entente d'évaluation pour travaux majeurs / enlèvement d'une portée du réseau électrique – garage municipal
- 6.9 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter / règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus

7. Ressources matérielles et immobilières

- 7.1 Gestion USD Inc. : renouvellement du contrat de service pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires pour l'année optionnelle 2021
- 7.2 Pétrole Léger Inc. : renouvellement du contrat de service pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour l'année optionnelle 2021 **(POINT RETIRÉ)**
- 7.3 Sel Warwick : achat de 900 tonnes de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2020-2021
- 7.4 Abrogation de la résolution numéro 2020-09-322 / Supérieur Propane : contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021
- 7.5 Groupe Suroît : contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021
- 7.6 Serrurier Clément :
 - 7.6.1 Contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès opérateur de barrière motorisée au garage municipal
 - 7.6.2 Contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de lecteur biométrique de temps et présence et achat de licence GX à vie **(POINT RETIRÉ)**
- 7.7 IGF Axiom : octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie
- 7.8 Ali Excavation Inc. : contrat de pavage pour la préparation et la couche de base du stationnement côté ouest et de la finition pour l'ensemble du stationnement du garage municipal
- 7.9 Akifer : offre de services professionnels pour une proposition de travail afin de procéder à l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine
- 7.10 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires pour l'année 2020

8. Service des travaux publics et services techniques

- 8.1 Entreprise Sud-Ouest (/483) : acquisition d'un tracteur Case IH 2015, maxxum 110
- 8.2 Cadillac, Chevrolet Buick GMC de l'Île-Perrot : acquisition d'un véhicule 2021 Chevrolet Silverado 1500

9. Ressources humaines

- 9.1 Entente de travail des officiers cadres à temps partiel du Service de sécurité incendie : application de l'indexation annuelle de 2% pour les années 2019, 2020 et 2021
- 9.2 Embauche temporaire de Mme Claudy St-Onge à titre de commis de bureau et de préposée à l'urbanisme et environnement
- 9.3 Modification de la résolution numéro 2019-06-281 / Désignation de Mme Geneviève Bradley à titre de conciliateur-arbitre

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Acquisition d'équipements de sécurité incendie de la Municipalité de Pointe-des-Cascades / encan silencieux
- 10.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2021-2022

11. Service des loisirs

- 11.1 Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives : révision
- 11.2 Modification de la résolution 2020-02-61 /Horaire des heures de service d'ouverture lors des congés fériés de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2020

12. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2020-11-376 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2020-11-377 Acceptation des comptes du 7 octobre au 10 novembre 2020

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 7 octobre au 10 novembre 2020 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	56 478.77\$
▪ Chèques annulés	5 313.95\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	308 368.56\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	3 638.84\$
▪ Salaires versés – paies numéros 40 à 43	175 849.26\$
▪ Contribution de l'employeur	27 686.62\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-378 Le Groupe LML : paiement des factures numéros FC-000571 et FC-000572 dans le cadre du projet de réfection du poste Saint-Féréol
Projet numéro 2018-600-02

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-122 octroyant le mandat à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol ;

ATTENDU la réception de l'état de compte en date du 30 octobre 2020;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes à Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol. :

- FC-000571 pour un montant de 1 760\$ (taxes en sus) et qu'une retenue au montant de 176\$ (taxes en sus) est appliquée;
- FC-000572 pour un montant de 788.88\$ (taxes en sus) et qu'une retenue au montant de 78.89\$ (taxes en sus) est appliquée.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve sur les infrastructures d'aqueduc pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-379 Asisto Inc. : paiement de la facture numéro 6829 dans le cadre des travaux de réfection du poste de suppression Saint-Féréol
Projet numéro 2018-600-02

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-73 octroyant le mandat de services professionnels à Asisto Inc. dans le cadre des travaux de réfection du poste de suppression Saint-Féréol;

ATTENDU la réception de la facture numéro 6829;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 6829 à Asisto au montant de 6 327.76\$ (taxes en sus) relative aux travaux de réfection du poste de suppression Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve sur les infrastructures d'aqueduc pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-380 Piste cyclables Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2020

ATTENDU QUE pour la saison 2020, la Municipalité des Cèdres a contribué à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges de la façon suivante :

Entretien et aménagement par les employés municipaux (60h x 2 gars)	4 200\$
Fauchage (40h x 1 gars)	2 600\$
Installation de bollards au chemin St-Antoine	4 377\$
Vidange de la toilette sèche au chemin St-Féréol (8 x 55\$)	440\$
Entretien toilette sèche au chemin St-Féréol (COVID-19) (1h x 48 jours)	960\$
Roche au stationnement du chemin St-Antoine	500\$
Affichage et contrôle de l'herbe à la puce	450\$
Contribution annuelle entretien général (2 \$ x 7076 résidents)	14 152\$
Réunion du comité (3 heures x 8 réunions =24 heures)	576 \$
TOTAL LES CÈDRES :	28 255 \$

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres accepte d'apporter sa contribution sous forme monétaire, prêt de matériel et de main-d'œuvre pour l'année 2020;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Il est résolu

QUE le Conseil municipal confirme au Comité Piste cyclable Soulanges, une dépense de 28 255\$ pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

2020-11-381 Fonds de Développement des Communautés : autorisation de signataire

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à déposer une demande de subvention pour les Fonds de Développement des communautés auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention des Fonds de Développement des Communautés.

Adopté à l'unanimité

2020-11-382 L'Air en Fête : demande de subvention liée à la gestion des camps de jour en période de pandémie

ATTENDU la demande de subvention de L'Air en Fête pour couvrir les frais supplémentaires encourus à l'été 2020, liés à la gestion du camp en période de pandémie ;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 8,58\$ par jeune par jour, pour un total de 15 401,10\$ correspondant au montant évalué par l'Association des Camps du Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ pour les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID 19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE VERSER une subvention au montant de 15 401.10\$ à l'Air en Fête afin de couvrir les frais supplémentaires du camp de jour 2020 en lien avec la pandémie, et ce conditionnellement à ce que la Municipalité reçoive l'ensemble des sommes prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses occasionnées par la COVID-19.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense et à être remboursée par l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-383 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour l'éclairage de l'anneau de glace au parc Optimiste

ATTENDU la volonté du Comité des parcs municipaux et réseau cyclable d'éclairer l'anneau de glace afin d'offrir une activité aux usagés le soir ;

ATTENDU QUE la location annuelle d'un conteneur pour les patineurs nécessite un branchement électrique par un maître électricien au coût de 1 500\$;

ATTENDU la pertinence de se doter d'un panneau électrique pour les différents branchements au parc Optimiste ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 9 000\$ (taxes en sus) pour les travaux d'éclairage, l'achat de poteaux, l'installation d'un panneau électrique, l'achat de lumière et filage, main d'œuvre et accessoires pour l'anneau de glace.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-384 Affection des dépenses pour le projet de plantation de 100 arbres dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale de Les Cèdres

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-110 autorisant la signature du protocole d'entente pour le projet de plantation de 100 arbres dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale de Les Cèdres;

ATTENDU QUE la Municipalité est en attente du versement de la subvention au montant de 55 000\$ d'Hydro-Québec à titre de compensation pour les travaux de plantation;

ATTENDU la réception des factures;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AFFECTER les dépenses au montant de 55 000\$ (taxes incluses) pour le projet de plantation de 100 arbres dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale de Les Cèdres au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense à être remboursée par la subvention d'Hydro-Québec.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-11-385 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 20 octobre 2020;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposés, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1242, chemin du Fleuve - lot 2 046 868	Enseigne projet modifié	Acceptée
1193-1205, chemin du Fleuve - lot 4 559 655 et 5 236 143	Installation de conteneurs semi-enfouis	Acceptée
13, rue Saint-Paul – lot 2 048 204	Repeindre revêtement du toit	Acceptée
22, rue Hôtel-de-Ville –lot 2 047 722	Arbre	Acceptée
1874, chemin du Fleuve - lot 2 048 019	Construction 2 ^e version	Acceptée
202 Saint-Féréol - lot 2 046 871	Changement revêtement de toit	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2020-11-386 Demandes de dérogations mineures
1242, chemin du Fleuve / enseigne - lot 2 046 868

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation à plat (attachée au bâtiment) d'une enseigne avec une superficie de 2,97 m² dans les limites de l'étage alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite sa superficie à 2 m² et prescrit son installation dans les limites du rez-de-chaussée dans le secteur visé;

ATTENDU la demande transmise par Mme Chantal Francoeur le 13 octobre 2020;

ATTENDU la rénovation de la façade approuvée par un PIIA en 2014;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été acceptée en 2015 pour permettre une enseigne au même endroit;

ATTENDU la modification règlementaire concernant les normes sur l'affichage en 2019;

ATTENDU QU'il est jugé préférable d'installer l'enseigne sur cet espace aveugle de la façade pour une meilleure intégration à l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire a modifié sa demande afin d'installer l'enseigne dans le premier tiers inférieur dans les limites de l'étage le 28 octobre 2020;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d'accepter la demande lors de sa rencontre du 20 octobre 2020

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 octobre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 1030-2020 du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 9 novembre 2020 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la demande modifiée qui vise à permettre à permettre l'installation à plat (attachée au bâtiment) d'une enseigne avec une superficie de 2,97 m² dans le premier tiers inférieur dans les limites de l'étage tel que déposé le 28 octobre 2020 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite sa superficie à 2 m² et prescrit son installation dans les limites du rez-de-chaussée dans le secteur visé.

Adopté à l'unanimité

**2020-11-387 Demande de dérogation mineure
1370, montée Chénier / – clôture et bâtiments accessoires - lot 4 438 717**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Permettre la construction d'une clôture en cour arrière d'une hauteur de 2,13 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit en cour arrière une hauteur maximale de 1,82 mètres ;
- 2) Permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 15,5 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 8,5 mètres ;
- 3) Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 1,6 mètres d'un autre bâtiment accessoire alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres ;

ATTENDU la demande déposée par TransCanada Pipelines Limited datée du 4 septembre 2020;

ATTENDU que la volonté d'ajouter des barbelés à la clôture;

ATTENDU les normes de l'industrie;

ATTENDU l'emplacement des interventions;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d'accepter la demande lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 octobre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 1030-2020 du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 2 novembre 2020 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 4 septembre 2020 relative à clôture et bâtiments accessoires pour le 1370, montée Chénier.

Adopté à l'unanimité

2020-11-388 Avis de motion et dispense de lecture et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 443-1-2020 modifiant le règlement numéro 443-2019 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 40 000\$ - travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement d'emprunt numéro 443-1-2020 modifiant le règlement numéro 443-2019 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 40 000\$ - travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2020-11-389 Avis de motion et dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 459-2020 pour restreindre la circulation sur la montée Léger

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 459-2020 pour restreindre la circulation sur la montée Léger ;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2020-11-390 Retrait du règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus

ATTENDU le registre référendaire tenu le 4 novembre 2020 de 9h à 19h pour les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur composé d'une partie des rues des Pluviers, des Mésanges et des Tourterelles à l'égard du règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 458-2020 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 16 ;

ATTENDU QUE le registre a été signé par un nombre suffisant de personnes à voter soit de 29 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal retire le règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus.

Adopté à l'unanimité

2020-11-391 Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'en cas d'absence du maire, un maire suppléant est nommé en alternance aux 6 mois;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE NOMMER M. Marcel Guérin à titre de maire suppléant pour la période du 11 novembre 2020 au 11 mai 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-392 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

ATTENDU QUE les élus doivent déclarer leurs intérêts pécuniaires au plus tard soixante jours après leur élection et à chaque anniversaire d'élection, sans quoi ils perdent le droit à leur siège et à leur salaire;

Les membres du Conseil municipal dûment constitué de M. Raymond Larouche, maire, M. Michel Proulx, conseiller du district numéro 1, M. Serge Clément, conseiller du district numéro 2, Mme Aline Trudel, conseillère du district numéro 3, M. Bernard Daoust, conseiller du district numéro 4, M. Louis Thauvette, conseiller du district numéro 5 et M. Marcel Guérin, conseiller du district numéro 5 ont déposé à la présente séance ordinaire du Conseil du 10 novembre 2020, le document relatif à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2020-11-393 Opposition à l'article 81 du projet de loi 67 / Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité

2020-11-394 Appui à la Ville de Saint-Lazare dans leur demande de dissociation du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal aux fins de la gestion de la pandémie liée à la COVID-19

ATTENDU la résolution numéro 10-314-20 de la Ville de Saint-Lazare demandant de dissocier la Ville du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal aux fins de la gestion de la pandémie liée à la COVID-19;

ATTENDU QUE ladite résolution demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de ne pas gérer les conséquences de la pandémie liée à la Covid-19 pour la population de la Ville de Saint-Lazare en imposant à celle-ci les mesures applicables pour la Communauté métropolitaine de Montréal; de demander une application des mesures uniformément sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare demande aux municipales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'appuyer leur demande;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres appuie la demande de dissociation de la Ville de Saint-Lazare du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal aux fins de la gestion de la pandémie liée à la COVID-19;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de ne pas gérer les conséquences de la pandémie liée à la Covid-19 pour la population de la Municipalité des Cèdres en imposant à celle-ci les mesures applicables pour la Communauté métropolitaine de Montréal; de demander une application des mesures uniformément sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

DE DEMANDER aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'appuyer la présente demande.

Adopté à l'unanimité

2020-11-395 Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection agricole du Québec relativement à l'implantation d'une école primaire à Les Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour une partie du lot 2 047 948 de son territoire;

ATTENDU QUE le terrain visé à une superficie totale de 3.85 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande vise l'implantation d'une école primaire;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la présente recommandation doit être motivée en tenant compte des 10 critères visés à l'article 62 :

ATTENDU QUE la demande actuelle prend compte des besoins en espaces scolaires identifiés par la Centre de service scolaire des trois Lacs;

ATTENDU QUE le périmètre urbain de la Municipalité ne dispose plus d'espace nécessaire à l'implantation d'une école primaire;

ATTENDU QU'un rapport argumentaire relatif à la demande d'exclusion a été produit par la firme BC2 et est joint à la présente résolution ;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion nécessite l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité qui implique la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une partie du lot 2 047 948 d'une superficie de 3.85 hectares relative à l'implantation d'une école primaire;

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à l'implantation d'une école primaire une partie du lot 2 047 948.

Adopté à l'unanimité

2020-11-396 Décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 : ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / approbation des actions municipales prises afin de prévenir la contagion : mise à jour

ATTENDU le nouvel arrêté ministériel numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal identifiée comme zone rouge;

ATTENDU la pertinence de mettre à jour les actions municipales sur son territoire afin d'amoinrir tout risque de contagion;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'APPROUVER les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	4 juin 2020	Maintien au niveau 3
Bibliothèque	5 octobre 2020	Maintien au niveau 3 / prêt sans contact / horaire réduit
Parcs municipaux	10 juin 2020	Maintien de l'ouverture
Pavillon des Bénévoles (salles)	14 avril 2020	Maintien de la fermeture
Toilettes sèches sur la piste cyclable	20 août 2020	Fermeture pour la saison
Maison des jeunes	1 ^{er} octobre 2020	Fermeture des locaux jusqu'à nouvel ordre
Local des Fermières	9 septembre 2020	Accès aux fermières avec mesures de distanciation et d'hygiène

Adopté à l'unanimité

2020-11-397 Vente d'une partie du lot vacant numéro 2 045 759 (montée Ménard)
Projet numéro 2016-100-02

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-33 acceptant la vente du lot vacant numéro 2 045 759 (montée Ménard);

ATTENDU QUE l'aménagement du réservoir de protection incendie à l'automne 2018 et son aire d'implantation provoquent la révision des besoins de la Municipalité et plus spécifiquement en ce qui concerne les aires de manœuvre pour les véhicules autour de la citerne souterraine;

ATTENDU QUE la superficie du terrain visée par la vente doit être réduite;

ATTENDU la lettre d'opinion de Lefebvre & Associés évaluateurs agréés Inc. concernant l'estimation de la valeur marchande d'une parcelle du lot 2 045 759 du cadastre du Québec;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

ATTENDU la promesse d'achat d'immeuble dûment signée par les acquéreurs le 9 novembre 2020;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la vente d'une partie du lot vacant 2 045 759 (montée Ménard), et ce selon les conditions énoncées à la promesse d'achat d'immeuble dûment signée le 9 novembre 2020;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer les documents afférents à la vente d'une partie du lot 2 045 759 afin de conclure la transaction;

D'ABROGER la résolution numéro 2016-01-33.

Adopté à l'unanimité

2020-11-398 Autorisation de signature d'une entente avec Hydro-Québec – entente d'évaluation pour travaux majeurs / enlèvement d'une portée du réseau électrique – garage municipal
Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU les travaux de construction du nouveau garage municipal en cours de réalisation ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-363 autorisant le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente de travaux avec Hydro-Québec relative au renforcement de leur réseau de transport électrique en raison du démantèlement du poteau d'alimentation de l'ancien garage municipal devant être retiré;

ATTENDU QU'une entente d'évaluation pour travaux majeurs, détaillant les engagements respectifs entre les parties ainsi qu'une évaluation préliminaire du coût des travaux et la contribution de la Municipalité doit être conclue avec Hydro-Québec;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec relativement à l'enlèvement d'un poteau de réseau;

D'APPROUVER les dépenses inhérentes à l'entente;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-11-399 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter / règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, dépose au Conseil municipal le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 458-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial et la stabilisation du talus.

2020-11-400 Gestion USD Inc. : renouvellement du contrat pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques) pour l'année optionnelle 2021

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-229 octroyant le contrat pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques) pour les années 2018 à 2020 avec 2 années optionnelles pour les années 2021 et 2022 à Gestion USD Inc. ;

ATTENDU QUE le contrat prend fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le contrat comporte une période optionnelle de deux ans pour les années 2021 et 2022 renouvelable annuellement par résolution;

ATTENDU l'évaluation satisfaisante des services reçus de l'entreprise;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres renouvelle le contrat de l'année optionnelle 2021 à Gestion USD Inc. relatif à la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques), tel qu'il appert au document d'appel d'offres pour un montant total estimé de 5 209.85\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-401 Sel Warwick : achat de 900 tonnes de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-172 confiant à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appel d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a publié un appel d'offres pour un approvisionnement en chlorure de sodium pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat à Sel Warwick, plus bas soumissionnaire conforme, a été entérinée par le comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec lors de son assemblée régulière du 26 juin 2020;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Il est résolu

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour l'approvisionnement en chlorure de sodium de Sel Warwick au prix avec transport de 85.50\$ la tonne métrique (taxes en sus) pour une quantité de 900 tonnes métrique pour un montant estimé de 79 950\$ (taxes en sus) pour la saison 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-402 Abrogation de la résolution numéro 2020-09-322 / Supérieur Propane : contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-322 octroyant à Supérieur Propane le contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021;

ATTENDU QUE Supérieur Propane ne respecte pas son engagement contractuel soit à fournir le propane au coût de 0.3662\$ tel qu'indiqué à la soumission;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Il est résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2020-09-322 octroyant à Supérieur Propane le contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-403 Groupe Suroît : contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix relativement à la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021;

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-404 abrogeant la résolution numéro 2020-09-322 / Supérieur Propane : contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021;

ATTENDU QUE Groupe Suroît est le 2^e plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de propane pour le nouveau garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 15 septembre 2020 au 31 août 2021 à Groupe Suroît au coût de 0,42\$ le litre pour un montant approximatif de 65 310\$ (taxes en sus), comprenant la taxe de carbone, redevances et la fournitures de réservoirs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-404 Serrurier Clément : contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès opérateur de barrière motorisée au garage municipal
Projet 2016-600-30

ATTENDU la nécessité de se doter d'un système d'accès pour la barrière motorisée au garage municipal ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès opérateur de barrière motorisée au garage municipal à Serrurier Clément au coût de 3 519.45\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'estimé numéro 16163;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-11-405 IGF Axiom : octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-297 octroyant une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie à la firme IGF Axiom pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la banque d'heures est épuisée;

ATTENDU la nécessité de maintenir une ressource professionnelle afin de poursuivre et compléter les projets relevant de l'ingénierie et des infrastructures ;

ATTENDU la satisfaction du travail accompli par M. Philippe Barcelo, ingénieur, de la firme IGF Axiom;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie à la firme IGF axiom pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-406 Ali Excavation Inc. : acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre du contrat de pavage du stationnement du terrain de baseball et du poste de surpression

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-369 octroyant le contrat de pavage du stationnement du terrain de baseball et du poste de surpression à Ali Excavation Inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter le stationnement du garage voisin du terrain de baseball au contrat ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à 1) mettre en forme et à niveler la surface avant pavage en MG-20 du côté ouest du nouveau garage (environ 485 mètres carrés) ; 2) faire le pavage de la couche de base en ESG-14 de 60 mm d'épaisseur ; 3) faire la couche de finition de 40 mm d'épaisseur en ESG-10 sur une surface de 2050 mètres carrés ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être exécutés dans la semaine du 16 novembre 2020.

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'avis de changement numéro 1 dans le cadre du contrat de pavage du stationnement du terrain de baseball et du poste de surpression pour un montant de 40 751\$ (taxes en sus) ainsi qu'un coût de mobilisation supplémentaire de 2 500\$ (taxes en sus) ;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-11-407 Akifer : offre de services professionnels pour une proposition de travail afin de procéder à l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine

ATTENDU QUE la Municipalité est tenue selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du ministère de l'Environnement de fournir un rapport d'analyse de vulnérabilité de l'eau potable, et ce, à tous les 5 ans, étant donné qu'elle est alimentée en eau potable par des puits de captage d'eaux souterraines ;

ATTENDU QUE l'analyse vise à établir les conditions existantes au site de prélèvement et mettre à jour les aires de protection des puits et à identifier les activités dans les aires de protection et faire l'évaluation des menaces posées par ces activités ;

ATTENDU QUE l'analyse doit déterminer les niveaux de vulnérabilité des sources d'eau à l'aide de l'indice DRASTIC ;

ATTENDU QUE l'inventaire des causes ayant affecté la qualité ou la quantité des eaux captées par les puits dans le passé doit être fait ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER l'entreprise Akifer pour les services professionnels d'analyse de vulnérabilité des puits au coût de 14 310\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-408 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires pour l'année 2020

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-20 octroyant une banque d'heures d'honoraires professionnels au cabinet Dunton Rainville avocats pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la banque d'heure est épuisée;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2020, une banque supplémentaire de 100 heures au taux horaire de 180\$ au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 18 000\$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-409 Entreprise Sud-Ouest (/483) : acquisition d'un tracteur Case IH 2015, modèle maxxum 110

ATTENDU le coût des réparations nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du tracteur New Holland TS 100, 2005 et accumulant 9500 heures d'utilisation;

ATTENDU QU'il est plus avantageux de remplacer le véhicule ;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics lors de la réunion du 28 octobre 2020;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de Entreprise Sud-Ouest (/483) numéro 960713 pour l'acquisition d'un tracteur Case IH 2015, modèle maxxum 110 au coût de 83 300\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 10 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-410 Cadillac Chevrolet Buick GMC de l'Île-Perrot : aquisition d'un véhicule 2021 Chevrolet Silverado 1500

ATTENDU l'état du camion Ford F-150 X1C XLT145, 2012 utilisé par le contremaître du Service des travaux publics ;

ATTENDU les besoins du contremaître ;

ATTENDU QUE le véhicule Ford F-150 peut temporairement être utilisé par un autre Service;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics lors de la réunion du 28 octobre 2020;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de Cadillac Chevrolet Buick GMC de l'Île-Perrot pour l'acquisition d'un véhicule 2021 Chevrolet Silverado 1500 au coût de 38 844.93\$ (taxes en sus);

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le contrat de vente.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 10 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-411 Entente de travail des officiers cadres à temps partiel du Service de sécurité incendie : application de l'indexation annuelle de 2% pour les années 2019, 2020 et 2021

ATTENDU QUE l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel du service de sécurité incendie est échue depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'une réflexion sur la réorientation du Service de sécurité incendie est en cours;

ATTENDU QU'il ya lieu de procéder à un ajustement salarial du directeur adjoint et du chef d'opération au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 28 octobre 2020 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER une indexation annuelle rétroactive de 2% pour les années 2019 et 2020 et applicable également pour l'année 2021 à MM. Dominique Ranger, directeur adjoint et à Martin Plante, chef d'opération au Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-412 Embauche temporaire de Mme Claudy St-Onge à titre de commis de bureau et de préposée à l'urbanisme et environnement

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020-06-208 embauchant Mme Claudy St-Onge à titre de préposée à l'urbanisme et environnement vient à échéance le 13 novembre dernier;

ATTENDU les besoins en personnel au Service de l'urbanisme et au Service des travaux publics;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 28 octobre 2020 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'embauche temporaire de Mme Claudy St-Onge à titre de commis de bureau pour le Service des travaux publics et de préposée à l'urbanisme et environnement pour le Service de l'urbanisme à raison de 35 heures/semaine dont la répartition est la suivante :

- 20 heures à titre de commis de bureau pour le Service des travaux publics, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;
- 15 heures à titre de préposée à l'urbanisme et environnement pour le Service de l'urbanisme, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE Mme Claudy St-Onge est désignée officière et fonctionnaire désignée à titre de préposée à l'urbanisme et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux;

QUE la période d'embauche débute le 16 novembre 2020 et se termine le 7 mai 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-413 Modification de la résolution numéro 2019-06-281 / Désignation de Mme Geneviève Bradley à titre de conciliateur-arbitre

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-281 désignant Mme Geneviève Bradley, inspectrice municipale à titre de conciliateur-arbitre pour la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le 2^e alinéa où un conciliateur-arbitre doit être désigné pour régler des mécontentes;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2019-06-281 de la façon suivante :

- À des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation agricole, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares ;

Adopté à l'unanimité

2020-11-414 Acquisition d'équipements de sécurité incendie de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades / encan silencieux

ATTENDU QUE la Municipalité a participé à la mise aux enchères sous forme d'encan silencieux du matériel incendie de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-189 de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades autorisant la disposition de ces biens au plus offrant ;

ATTENDU QUE certaines offres de la Municipalité ont été acceptées ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 20137 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 20137 de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades au montant de 20 715\$ (taxes en sus) relative à l'acquisition des matériaux incendie suivants suite à la mise aux enchères sous forme d'encan silencieux :

Numéro de lot	Description	Prix pour le lot
E-1	Ensemble de 13 clés variés	150\$
E-11	Cales de roues (6)	50\$
E-24	Lot de 13 lances	3 000\$
E-25	Lot de 7 lumières de scènes	500\$
E-26	Masses (2)	15\$
E-30	Ventilateurs (2)	2 500\$
E-31	Aspiro crépine (5)	5 000\$
V-3	Unité d'urgence	9 500\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur 3 ans pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-11-415 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2020-2021

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2020-11-416 Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives : révision

ATTENDU QUE le Service des loisirs désire apporter des améliorations significatives à la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives;

ATTENDU la recommandation du Comité des Parcs et réseau cyclable;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la 6^e révision de la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives tel que déposé à la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2020-11-417 Modification de la résolution 2020-02-61 /Horaire des heures de service d'ouverture lors des congés fériés de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2020

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-61 établissant l'horaire des heures de service d'ouverture lors des congés fériés de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2020;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-354 adoptant le maintien de l'horaire restreint de la bibliothèque à 26 heures par semaine;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-02-61 de la façon suivante :

Noël Ouvert le jeudi 24 décembre de 12h à 15h

Jour de l'an Ouvert le jeudi 31 décembre de 12h à 15h

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h36 à 20h39

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2020-11-418 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h48.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier